

Délibération n°2020-046

Du Conseil académique

Du jeudi 29 octobre 2020

Relative à

« L'organisation à distance mise en place par la bibliothèque universitaire pour l'évaluation des étudiants de L1 pour le passeport documentaire »
Membres du Conseil Académique : 26 Présents : 11 Absents : 10 Procurations : 5

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	M. Pierre-Auguste LUBIN	Absent
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : M. Mathieu NACHER M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Présent Présent (départ 15h)	M ^{me} Ileen COLOM M ^{me} Talya TIEN-LIONG M ^{me} Léa-Audrey TSHEFU	Absent Absent Absent
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilées) : M ^{me} Sophie ALBY, VP CFVU M ^{me} Inga SABINE	Présente Présente	Organismes de recherche : M. Fabian BLANCHARD, IFREMER	Proc M. Stéphane CALMANT
Collège C (Docteurs) : M ^{me} Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Présente Absente	M. Antoine GARDEL, CNRS M. Claude FLAMAND, Ins. Pasteur M. Stéphane CALMANT, IRD	Proc Mme Nadine AMUSANT Absent Présent
Collège D (Autres pers. enseignants) : M ^{me} Karine VILLENEUVE-MARMOT M ^{me} Claude DANGLADES	Absente Absente	M ^{me} Nadine AMUSANT, CIRAD M. Alex AGAPIT, CNES	Présente Proc Mme Sophie ALBY
Collège E (Personnels BIATSS) : M ^{me} Sandrine ADONIS	Proc Mme Sophie ALBY	Personnalités extérieures M ^{me} Yasminah BELLONY M ^{me} Suzanne PONS	Proc Mme Maria LONY Présente (départ 15h proc Mme Maria LONY)
M ^{me} Xiomara STEPHENSON	Absente	M ^{me} Valérie MAGNE M ^{me} Raphaëlle RINALDO	Absente Présente (arrivée 15h25)
Collège F (Etudiants) : M. Andrew RAMDOWAR	Présent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Excusé Absent	Assiste également : CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absent
Personnalités invitées : Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances – Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Audrey DEBIBAKAS, VP culture – M. Biringanine N'DAGANO, DOSIP			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-2, L123-3, L613-1, L712-6-1 ;

Vu le décret n° 2014-851 du 30 juillet 2014 portant création et organisation provisoire de l'université de la Guyane ;

Vu les statuts de l'Université de Guyane ;

Vu l'avis de la CFVU du 21 octobre 2020 ;

Considérant :

- Que le Passeport documentaire, conçu par la bibliothèque universitaire, est obligatoire dans le cursus des étudiants en première année de licence,
- Que le Passeport documentaire est un module d'auto-apprentissage, accessible sur la plate-forme pédagogique de l'Université de Guyane.

Sur proposition de la présidente du conseil académique de l'Université de Guyane

Le Conseil académique

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'organisation à distance mise en place par la bibliothèque universitaire pour l'évaluation des étudiants de L1 pour le passeport documentaire.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	1
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la présente délibération est approuvée.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 29 octobre 2020

La Présidente du Conseil académique,



<p>Emetteur : Service Commun de la Documentation (SCD), Danielle RENIER DEGLAS, Responsable des services aux publics, de la formation des L1 et de l'action culturelle Chargée des acquisitions documentaires pour l'INSPE</p>	<p>Destinataire : CFVU ; CAC</p>
<p>Objet : Passeport documentaire</p>	<p>Date : 12 octobre 2020</p>
<p>NOTE D'INFORMATION</p> <p>Le Passeport documentaire est un cours d'initiation à la méthodologie de recherche documentaire, organisé par la BU, qui permet aux étudiants de répondre aux attentes universitaires (lecture, recherche documentaire, réalisation d'exposés, etc.) Il a pour objectifs de faire connaître l'espace et les services de la bibliothèque du campus, de faire acquérir les bonnes méthodes de recherche d'information, de connaître les outils de recherche, d'utiliser les bases de données, de gérer ses bibliographies...</p> <p>Obligatoire et évalué pour tous les étudiants de première année de licence, il est accessible en ligne en auto-inscription depuis le 28 septembre 2020 sur la plateforme pédagogique de l'UG (depuis un ordinateur sur le campus ou à domicile). Il se consulte sur les heures de disponibilité (il n'est pas inscrit sur l'emploi du temps hebdomadaire) ; il requiert donc autonomie et sens de l'organisation. Il représente 12 heures de charge de travail, de septembre à décembre. Un accompagnement de proximité et une aide à distance sur la plate-forme pédagogique sont assurés par moi-même, responsable pédagogique.</p> <p>Jusqu'à l'année universitaire 2019-2020, les étudiants devaient effectuer par groupes de 40 une visite guidée de la bibliothèque et passer trois évaluations (QCM) pour valider cette matière : deux à distance, en octobre et en novembre, et une en présentiel, en décembre, dans des salles informatiques de l'UG. Près de 1 500 étudiants inscrits en L1 sont concernés (hormis les redoublants ayant validé la matière). En raison de la diminution du nombre de places disponibles, due à la crise sanitaire actuelle, nous avons intégré la visite guidée aux vidéos de cours et souhaitons organiser à distance l'évaluation habituellement prévue en présentiel en décembre.</p> <p>Les dates prévues pour chaque évaluation figurent d'ores et déjà sur la plateforme pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020 - Du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2020 - Du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2020 	

Passeport documentaire

Le **Passeport documentaire**, cours d'**initiation à la méthodologie documentaire**, est accessible sur la plate-forme pédagogique de l'université :

<http://plate-forme.univ-guyane.fr/>

Qui est concerné ?

TOUS les étudiants de **Licence 1**

Quelle organisation ?

- Le cours est un **enseignement de premier semestre** (12 heures)
- Il est **exclusivement** consultable **en ligne**
- Il est **accessible 24h/24h**
- Il n'est **pas inscrit sur l'emploi du temps** ; il requiert de l'organisation personnelle et de l'autonomie

Comment valider ce cours ?

- Visionner les vidéos du cours, effectuer le test d'auto-évaluation, jouer en ligne.
- **Valider 3 QCM**
 - QCM 1 : à valider entre le 26 et le 30 octobre 2020 (semaine 44)
 - QCM 2 : à valider entre le 23 et le 27 novembre 2020 (semaine 48)
 - QCM 3 : à valider entre le 14 et le 18 décembre 2020 (semaine 51)

Comment se faire aider ?

- Contacter la **responsable pédagogique**, Danielle RENIER DEGLAS
danielle.renier-deglas@univ-guyane.fr

